Conseil
Général
de Conthey

COMMUNE DE
Conthey
VALAIS ★ SUISSE

Commission de gestion

BUDGET 2027

1. INTRODUCTION

Le **budget 2027** de la commune de Conthey a été transmis à la commission de gestion (ci-après : COGES) le 02.10.2026. Sous la présidence de Mme Emilie Dessimoz, la COGES s'est réunie à quatre reprises :

- le 07.10.2026 : prise de connaissance du budget en présence de M. Christophe Germanier, Président, M. Gautier Moulin, Conseiller municipal en charge du dicastère des finances et de l'économie, M. Gérald Nanchen, Conseiller municipal membre de la commission Finances-Économie, Mme Alexandra Jacquod, Cheffe du service des Finances, et analyse du budget du compte des investissements.
- le 12.10.2026 : analyse du budget du compte de résultats.
- le 27.10.2026 : réponses aux questions en présence de M. Gautier Moulin, M. Gérald Nanchen et Mme Alexandra Jacquod.
- le 10.11.2026 : préparation et validation du présent rapport.

Les compétences de la COGES sont définies par l'article 14a du règlement du Conseil général de Conthey.

2. PRÉSENTATION DU BUDGET 2027

Le budget de la commune de Conthey pour l'exercice 2027, tel que présenté par M. Christophe Germanier, M. Gautier Moulin et Mme Alexandra Jacquod comprend, au niveau du compte de résultats, un excédent de charges de CHF 1'479'750. Par ailleurs, les investissements nets conséquents de l'ordre de CHF 7'211'000 prévus en 2027 entraînent une insuffisance de financement de CHF 2'511'050.

	Compte 2025 CHF	Budget 2026 CHF	Budget 2027 CHF	*Écart B26/B27 CHF*	*Écart B26/B27 %*
1.2.1 Compte de résultats					
Charges financières	40'771'782	43'268'700	42'944'200	*-324'500*	*-0.75 %*
Revenus financiers	46'698'075	49'101'100	47'644'150	*-1'456'950*	*-2.97 %*
Marge d'autofinancement	***5'926'293***	***5'832'400***	***4'699'950***	***-1'132'450***	***-19.42 %***
Amortissements planifiés	5'978'337	6'184'300	6'480'600	296'300	*4.79 %*
Attributions aux fonds de financements spéciaux	128'346	12'200	0	*-12'200*	*-100 %*
Prélèvements sur les fonds de financements spéciaux	286'504	425'350	300'900	*-124'450*	*-29.26 %*
Attributions au capital propre	0	0	0	*0*	
Excédent de charges	**0**	**0**	**1'479'750**	***-1'479'750***	
Excédent de revenus	**106'114**	**61'250**	**0**	**61'250**	
1.2.2 Compte des investissements					
Dépenses	13'849'112	14'705'000	12'562'000	-2'143'000	-14.57 %
Recettes	1'976'715	6'335'000	5'351'000	-984'000	-15.53 %
Investissements nets	**11'872'397**	**8'370'000**	**7'211'000**	-1'159'000	-13.85 %
Financement					
Marge d'autofinancement	5'926'293	5'832'400	4'699'950	-1'132'450	-19.42 %
Investissements nets	11'872'397	8'370'000	7'211'000	-1'159'000	-13.85 %
Insuffisance de financement	**5'946'105**	**2'537'600**	**2'511'050**	**-26'550**	**-1.05 %**
Excédent de financement	**0**	**0**	**0**	**0**	
1.3 Évolution de la fortune et des engagements					
Modification de la fortune					
Excédents revenus / charges (-)	106'114	61'250	-1'479'750	-1'541'000	
Excédent au bilan	**42'631'859**	**42'693'109**	**41'213'359**	**-1'479'750**	**-3.47 %**
Modification des engagements					
Capitaux de tiers	**60'637'699**	**63'125'299**	**65'636'349**	**+2'511'050**	**3.98 %**

3. COMPTE DE RÉSULTATS

Avec un total de revenus financiers estimés à CHF 47'644'150 et un total de charges financières attendues à CHF 42'944'200, **le compte de résultats dégage une marge d'autofinancement de CHF 4'699'950.**

La comparaison des budgets des comptes de résultats 2027 et 2026 fait ressortir **une diminution des revenus financiers de CHF 1'456'950 (– 2.97 %) ainsi qu'une légère baisse des charges financières de l'ordre de CHF 324'500 (– 0.75 %).**

Ces différences sont dues à une conjonction d'éléments, dont notamment,

– **en ce qui concerne les revenus d'exploitation :**

- Diminution des revenus fiscaux **(CHF 777'000 (– 2.52 %))**, en particulier de l'estimation de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques (– CHF 1'560'000), partiellement compensée par l'impôt à la source (+ CHF 700'000), l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales (+ CHF 19'000) et des autres impôts, notamment, taxes de séjour et d'hébergement, successions et donations et impôt sur les chiens (+ CHF 123'000).

- Diminution des taxes **(CHF 460'200 (– 4.92 %))**, en particulier de l'adaptation des participations des parents aux structures de la petite enfance sur la base des inscriptions 2025 et 2026, ainsi que des taxes annuelles des eaux à évacuer en fonction de la mise à jour des surfaces imperméables soumises à la taxe.

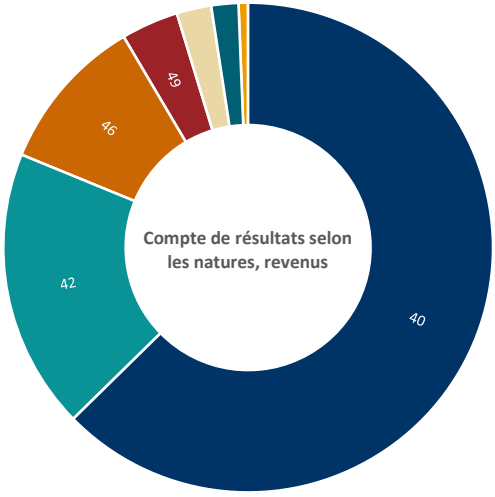
- Hausse des revenus de transferts **(CHF 141'550 (+ 2.95 %))** comprenant principalement les revenus issus de la péréquation financière intercommunale, les subventions perçues par la Municipalité auprès des collectivités publiques (confédération, canton, communes, associations intercommunales), soit :
  – La progression des versements de la péréquation financière
  – L'adaptation des subventions cantonales et fédérales en faveur des structures de la petite enfance

  Il est précisé que ces revenus de transferts correspondent à **10.98 %** du total des revenus d'exploitation (CHF 45'030'250).

- Diminution des revenus financiers **(CHF 208'300 (– 16.00 %))** due principalement à la baisse des produits des locations de la salle polyvalente, estimés sur la base des contrats en cours.

Le graphique ci-après montre la répartition des revenus selon les natures. Les revenus fiscaux représentent quasiment deux tiers du total.

40	Revenus fiscaux	62.7%	30'043'000
41	Patentes et concessions	1.8%	856'100
42	Taxes	18.5%	8'884'000
43	Revenus divers	0.0%	0
44	Revenus financiers	2.3%	1'093'300
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.6%	300'900
46	Revenus de transferts	10.3%	4'946'250
47	Subventions à redistribuer	0.0%	0
48	Revenus extraordinaires	0.0%	0
49	Imputations internes	3.8%	1'821'500
Total			**47'945'050**



– **en ce qui concerne les charges d'exploitation :**

- Augmentation des charges de personnel de **CHF 149'250 (+ 1.04 %)**. Selon l'exécutif, cette légère progression s'explique par le renchérissement salarial de 1 %, aucune augmentation du nombre d'unités de travail à plein temps **(EPT)** n'étant prévue par rapport au budget 2026.

- Accroissement des charges de transfert de **CHF 476'500 (+ 2.72 %)**.

  Il s'agit en l'occurrence de « charges liées » sur lesquelles la Municipalité n'a que peu d'influence.

  Il est précisé que ces charges de transferts, en augmentation constante, atteignent **CHF 18'004'100**, soit **38.28 %** du total des charges d'exploitation (CHF 47'028'800).

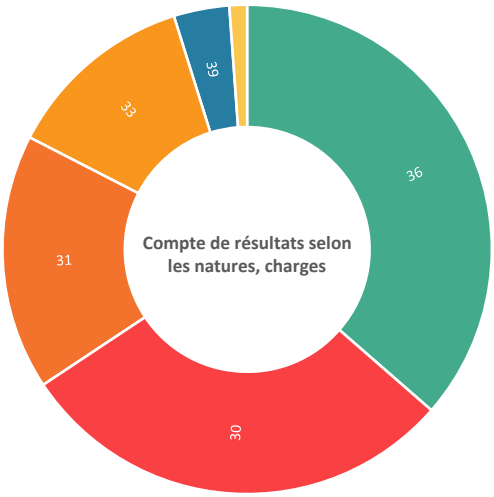
  Parmi les participations de la commune en faveur des citoyens, les soutiens pour l'installation des compteurs d'eau et les mesures en faveur de l'économie d'énergie sont réduits pour 2027 (respectivement – CHF 150'000 et – CHF 50'000), leurs montants ayant été estimés sur la base des dossiers en cours. Cette diminution compense la hausse des mesures sociales (soins en EMS, aide sociale).

- En ce qui concerne les « biens et services et autres charges d'exploitation » sur lesquels la commune a une totale maîtrise, la COGES salue les efforts constants consentis par les services communaux pour les réduire. Ces charges représentent **17.76 %** du total des charges d'exploitation budgétées pour 2027. Ces charges sont en diminution de **CHF 685'450** par rapport au budget 2026. Cette diminution est due principalement à l'adaptation des prévisions aux charges effectivement réalisées en 2025, qui comprenaient toutefois plus de CHF 250'000 de charges exceptionnelles liées à des sinistres. Elles sont également inférieures au compte 2025 de **CHF 161'622**.

  Le graphique ci-après montre la répartition des charges selon les natures.

  Les charges de transferts représentent plus d'un tiers (36.40 %) des dépenses. Ces charges sont liées et la commune n'a que très peu de marge de manœuvre sur ces montants. Les autres dépenses principales sont les charges du personnel (29.20 %), les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (16.90 %) ainsi que les amortissements (12.60 %).

30	Charges de personnel	29.2%	14'452'700
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16.9%	8'351'100
33	Amortissements du patrimoine administratif	12.6%	6'220'900
34	Charges financières	1.2%	574'500
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.0%	0
36	Charges de transferts	36.4%	18'004'100
37	Subventions redistribuées	0.0%	0
38	Charges extraordinaires	0.0%	0
39	Imputations internes	3.7%	1'821'500
Total			**49'424'800**



4. COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissements** bruts prévues s'élèvent à CHF 12'562'000 (contre CHF 14'705'000 pour le budget 2026 et CHF 13'849'112 pour le compte 2025).

Les **recettes d'investissements** sont budgétées à CHF 5'351'000 (contre CHF 6'335'000 pour le budget 2026 et CHF 1'976'715 pour le compte 2025).

Il en résulte des investissements nets de CHF 7'211'000 (contre CHF 8'370'000 pour le budget 2026 et CHF 11'872'397 pour le compte 2025), pour une insuffisance de financement de CHF 2'511'050 (contre CHF 2'537'600 pour le budget 2026 et CHF 5'946'105 pour le compte 2025) ce qui représente un taux d'autofinancement prévu de 65.18 % (contre 69.68 % pour le budget 2026 et 49.92 % pour le compte 2025).

Le total des investissements nets est en diminution de 13.85 % par rapport au budget 2026.

Les dépenses d'investissements bruts et les recettes y relatives figurent sur la liste ci-après :

Liste des investissements : Budget 2027		**Dépense CHF**	**Recette CHF**
022.5060.05	Informatique	90'000	0
111.5060.05	Caméras de surveillance	30'000	0
140.5610.01	Gestion centralisée du cadastre	92'000	0
150.5060.05	Bornes hydrantes	60'000	0
150.6310.01	Subventions cantonales	0	10'000
213.5040.01	Cycle d'orientation Derborence	150'000	0
217.5040.01	Centre scolaire de Plan-Conthey	100'000	0
217.5040.05	Centre scolaire de Erde	3'200'000	0
217.6310.01	Subventions cantonales centres scolaires	0	960'000
322.5060.01	Equipements	50'000	0
342.5060.01	Véhicules et machines	100'000	0
412.5620.01	Subventions Foyer Haut de Cry	240'000	0
613.5610.01	Routes cantonales	370'000	0
615.5010.01	Routes communales	650'000	0
615.5010.05	Sécurité routière	25'000	0
615.5010.20	Installations d'éclairage public	100'000	0
615.5060.01	Véhicules et accessoires	220'000	0
615.5060.10	Machines	50'000	0
710.5030.01	Installations d'eau potable	1'200'000	0
710.5030.05	Installations Motelon	380'000	0
710.5030.10	Installations Rapède	125'000	0
710.6370.01	Taxes de raccordement eau potable	0	250'000
720.5030.01	PGEE réseau	800'000	0
720.6370.01	Taxes de raccordement égoûts	0	250'000
730.5060.10	Equipements Moloks et Ecopoints	350'000	0
730.6370.01	Travaux pour des tiers	0	350'000
741.5020.01	Cours d'eau et torrents	100'000	0
741.5020.10	La Morge	3'500'000	0
741.6310.10	Subvention La Morge	0	2'800'000
741.6370.01	Facturation à des tiers	0	360'000
745.5030.01	Dangers naturels infrastructures	50'000	0
745.6310.01	Subventions cantonales dangers naturels	0	45'000
790.5000.01	Expropriations et achats de terrains	100'000	0
790.5030.01	Equipement des zones à bâtir	100'000	0
790.6370.01	Participations des propriétaires	0	40'000
812.5010.01	Assainissement chemins agricoles REP	80'000	0
812.5670.01	Maintien du vignoble en terrasse	250'000	0
812.6310.01	Subventions chemins agricoles REP	0	56'000
812.6310.05	Subventions vignoble en terrasse	0	180'000
812.6370.01	Participations des propriétaires	0	50'000
	Total selon compte des investissements	**12'562'000**	**5'351'000**
	Investissements nets		**7'211'000**
	Investissements bruts		**12'562'000**

5. ANALYSE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

0 – Administration générale

022.3118.01 Acquisition de logiciels – CHF 136'000
Quels éléments expliquent l'augmentation de ce poste par rapport aux comptes 2025 (CHF 89'700) et quels sont les nouveaux logiciels concernés ?

L'augmentation des charges s'explique principalement par la mise en œuvre de plusieurs projets de digitalisation et de modernisation des outils informatiques de l'administration communale. Ces projets, qui concernent également bon nombre d'autres communes valaisannes, portent notamment sur la gestion électronique des documents (GED), un nouvel outil de gestion du temps ainsi que la mise en place du système e-LP, en lien avec l'ERP (Enterprise Resource Planning) communal.

La GED vise à remplacer l'outil documentaire actuel, devenu inadapté aux besoins de l'administration. Elle permettra de centraliser la gestion et l'archivage des documents, de faciliter leur consultation, leur partage et leur validation, tout en améliorant leur traçabilité et leur conservation. La solution intégrera également une fonction de gestion des contrats, avec notamment le suivi des échéances et la possibilité de recourir à la signature électronique. Après une phase pilote débutée en août 2026, son déploiement sera progressif jusqu'en 2029.

Le nouvel outil de gestion du temps doit permettre de centraliser et de simplifier la planification et le suivi des horaires, actuellement réalisés au moyen de fichiers distincts. Il offrira également aux responsables une meilleure visibilité sur la situation de leurs équipes et facilitera le suivi des absences ainsi que l'accès à des indicateurs de gestion des ressources humaines.

Enfin, l'intégration du système e-LP à l'ERP permettra de gérer et de transmettre électroniquement les procédures de poursuite engagées par la Commune. Cette solution vise notamment à supprimer les ressaisies manuelles, à fiabiliser les données et à améliorer le suivi ainsi que le recouvrement des créances communales.

022.3158.01 Services informatiques – CHF 220'000

Quels éléments justifient l'augmentation des dépenses liées aux services informatiques par rapport aux comptes 2025 (CHF 187'000) ?

La hausse de ce poste résulte de l'adaptation de plusieurs prestations de support informatique, en lien notamment avec l'évolution des outils et des systèmes de gestion de l'administration. Elle comprend l'adaptation du contrat de support de l'ERP communal, ainsi que la mise en place de contrats de support pour les nouveaux outils de gestion du temps et de gestion électronique des documents.

Des moyens sont également prévus pour la labellisation en cybersécurité. Celle-ci consiste à évaluer les pratiques, les infrastructures informatiques et les mesures de protection de la Commune selon un référentiel reconnu. Elle comprend notamment des mesures techniques, de l'accompagnement ainsi que des actions de formation et de sensibilisation du personnel, notamment au travers de formations ciblées et de simulations de courriels frauduleux. L'objectif est de renforcer durablement la sécurité informatique de la Commune et de réduire les risques liés aux cybermenaces.

2 – Formation

212.3130.60 Prévention – CHF 35'000

A quoi correspond le montant de charges à hauteur de CHF 35'000 porté au budget 2027 pour la prévention dans le domaine de la scolarité obligatoire (degré primaire), soit une augmentation de CHF 23'500 par rapport au budget 2026 ?

Un montant d'environ CHF 11'000 sera consacré aux activités habituelles de prévention, notamment la journée sécurité et les cours de prévention dispensés par le SIPE (Fédération valaisanne des centres Sexualité, Information, Prévention, Éducation).

Le solde, soit CHF 24'000, a été inscrit au budget de l'année 2027 pour financer un projet pilote, à savoir la constitution d'un réseau Jeunesse afin de favoriser les échanges et la coordination entre les différents acteurs concernés par les problématiques liées à la jeunesse au sein de la Commune. Il réunit notamment les directions des écoles primaires et du cycle d'orientation (CO), les structures d'accueil, le TSHM (Travail Social Hors Murs), la police municipale ainsi que les membres de l'Exécutif concernés. Le financement de ce projet pilote correspondant à environ 250 heures d'accompagnement.

La mise en place de ce projet pilote fait suite aux constats sur le terrain de l'existence de jeunes en situation de désœuvrement, de comportements parfois violents et de déprédations répétées aux abords des écoles. Dans ce contexte, la Municipalité a sollicité l'AREF (Accompagnement Ressources Enfants Familles) afin d'examiner les possibilités de soutien.

À l'issue de cette rencontre, il a été proposé de mettre en place, au cours de l'année scolaire 2026-2027, un accompagnement spécifique destiné à deux ou trois familles identifiées par les directions des écoles comme ayant des besoins particuliers. Cette démarche vise à apporter un soutien ciblé aux jeunes concernés et à leurs parents, ainsi qu'à favoriser une prise en charge plus rapide et mieux adaptée des situations rencontrées.

Une évaluation sera réalisée à la fin de l'année scolaire 2026-2027 afin d'en mesurer les effets et de déterminer s'il convient de poursuivre, d'adapter ou de mettre un terme à cette démarche.

Ainsi, le montant total de CHF 35'000, inscrit au budget 2027 pour la prévention dans le domaine de la scolarité obligatoire (degré primaire), permettra de maintenir les actions existantes tout en développant une nouvelle mesure d'accompagnement ciblée, dont la pertinence sera évaluée à l'issue de la phase pilote susmentionnée.

3 – Culture, sports et loisirs, églises

322.3130.01 Frais de publicité – CHF 19'000

Pour quelles raisons les frais de publicité sont en augmentation en comparaison avec le compte 2025 (CHF 4'305.25) ?

L'augmentation de ce poste est principalement liée au développement de la nouvelle identité de la Salle Polyvalente et au renforcement de sa communication.
Un travail de repositionnement et de modernisation de l'image de la salle est en cours. Son déploiement nécessitera, en 2027, la réalisation de différents supports de communication adaptés à la nouvelle identité visuelle.
Le montant comprend également le développement et la mise en ligne d'un site internet dédié à la Salle Polyvalente, présentant les différents espaces, leurs capacités, les possibilités de location ainsi que les informations utiles aux organisateurs.

322.4472.01 Locations – CHF 365'000

Pour quelles raisons les revenus locatifs de la Salle Polyvalente ont été revus à la baisse dans le budget 2027, soit CHF 365'000, en comparaison avec le budget 2026 qui les fixaient à CHF 470'000 ?

Le montant inscrit au budget 2026 pour les recettes de location avait été estimé de manière relativement ambitieuse au regard du potentiel de développement de la Salle Polyvalente. Avec le recul et sur la base de l'exploitation actuelle, il apparaît que certaines recettes, notamment celles liées aux locations privées, avaient été surévaluées et inscrites sans tenir suffisamment compte des différents soutiens et rabais accordés par la Commune.

Pour 2027, un travail a donc été effectué afin de mieux ventiler les recettes et les soutiens dans les différents comptes concernés, permettant ainsi une lecture plus précise et transparente des revenus réels générés par les locations et des prestations valorisées par la Commune.

Le montant de CHF 365'000 prévu pour 2027 repose ainsi sur une estimation plus réaliste, tenant compte de l'expérience acquise, du calendrier actuellement connu et d'une meilleure répartition comptable des différentes formes de soutien accordées par la Commune.

Le compte « Locations » doit dès lors être analysé en parallèle des autres comptes concernés par la valorisation des rabais et soutiens communaux afin d'obtenir une vision globale de l'activité et de la valeur des prestations mises à disposition.

5 – Sécurité sociale

545.4240.20 Participation des parents à la crèche – CHF 723'600

Quel est le taux d'occupation actuel de la nouvelle crèche et quelles sont les perspectives pour 2027 ?

Le taux d'occupation actuel de la structure est d'environ 65 %. Selon les estimations, celui-ci devrait progresser pour atteindre environ 70 % en 2027.
Malgré l'intérêt suscité par l'ouverture de la nouvelle structure, son taux d'occupation reste notamment influencé par les contraintes liées à l'accueil d'enfants dont les besoins de prise en charge sont irréguliers. En effet, certains parents, notamment dans le secteur du commerce de détail ou de la santé, ne disposent de leurs horaires de travail qu'un mois à l'avance. Cette organisation rend plus difficile la planification des besoins de garde et l'optimisation du taux d'occupation de la structure.

572.3637.01 Aide sociale – CHF 962'200

Pour quelle raison la charge liée à l'aide sociale a été budgétisée à hauteur de CHF 962'200 en 2027, soit une augmentation de CHF 171'000 par rapport au budget 2026 ?

La charge liée à l'aide sociale progresse en 2027 sur la base des estimations du Service cantonal de l'action sociale et des taux de croissance prévus pour l'ensemble du canton.
La participation communale ne correspond pas aux coûts des seuls bénéficiaires domiciliés à Conthey, mais à une répartition des dépenses globales de l'aide sociale en Valais, selon les règles de financement applicables.
Par ailleurs, les prestations de la LAVI, intégrée dans l'aide sociale, affichent également une hausse en lien avec les prestations et les conséquences de l'incendie de Crans-Montana.

574.3631.01 Participation au fonds cantonal pour l'emploi – CHF 116'200

Pour quelle raison la participation au fonds cantonal pour l'emploi passe de CHF 71'000 au budget 2026 à CHF 116'200 au budget 2027 ?

L'augmentation de cette charge s'explique par le réapprovisionnement du Fonds cantonal pour l'emploi par le Canton à hauteur de CHF 14,4 mios. La contribution communale est déterminée selon les règles de financement applicables et une clé de répartition permet à la Commune de participer au financement des mesures en faveur de l'emploi et de la réinsertion professionnelle. Ce montant ne dépend pas de décisions de la Commune, qui s'acquitte uniquement de la facture envoyée par le Canton.

7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

710.3637.01 Soutiens aux propriétaires – CHF 250'000

Quel est le degré d'avancement dans la pose des compteurs d'eau ?

La pose des compteurs d'eau se poursuit progressivement. À ce jour, environ 2'000 compteurs ont été installés sur un total estimé à 3'000, soit un taux d'avancement d'environ 67 %.

750.3132.01 Honoraires – CHF 30'000

Pouvez-vous nous donner le détail des différents projets prévus pour la protection des espèces et du paysage ?

Le montant de CHF 30'000 constitue une enveloppe globale destinée à couvrir les honoraires liés aux différents projets et démarches en faveur de la préservation de la biodiversité, de la protection du paysage et de l'adaptation du territoire communal aux changements climatiques :

- **Réserve naturelle de Derborence – Grand Creux**
  Suivi du plan de gestion de la réserve afin d'assurer la préservation et la gestion des milieux naturels concernés.
- **Concept Nature et Paysage**
  Recensement des valeurs naturelles et paysagères du territoire communal, en vue de leur prise en compte dans la révision du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ).
- **Protection des amphibiens au Bourg**
  Etude visant à identifier les mesures nécessaires à la préservation des espèces locales et de leurs habitats, avec déplacement des grenouilles rieuses (Pelophylax ridibundus), espèce exotique envahissante (opération en partie effectuée en 2026). Etude de faisabilité pour l'aménagement de deux biotopes.

- **Lutte contre les îlots de chaleur**
  Etudes destinées à identifier des mesures d'adaptation, notamment par la végétalisation, la plantation d'arbres et l'amélioration de l'ombrage dans les espaces publics. Pour certains projets, en parallèle de différents projets d'assainissement de routes existantes.
- **Labellisation Morge Perle Plus**
  Il s'agit des frais liés à la démarche de labellisation et à la valorisation du patrimoine naturel et paysager associés à la Morge. Ce projet est en collaboration avec la commune de Savièse.

790.3132.05 Honoraires – CHF 200'000
Pouvez-vous nous donner le détail des projets ?
De plus, qu'en est-il de l'avancée du PAZ RCCZ ?

Ce poste regroupe les honoraires relatifs à plusieurs études d'aménagement du territoire, dont notamment les projets suivants :

- **Révision du PAZ et du RCCZ**
  Il s'agit du principal projet de ce compte. Le dossier d'information à la population selon art. 33 LcAT, al. 1 et 1bis est en cours de finalisation. La publication au bulletin officiel devrait intervenir avant la fin de l'année en cours.
- **Mobilité**
  Etudes portant notamment sur les questions de mobilité dans le secteur de l'école d'Erde et sur le développement de la mobilité douce en plaine.
- **Patrimoine bâti**
  Poursuite de l'étude visant à identifier et préserver les éléments bâtis présentant un intérêt patrimonial. Une séance consacrée au secteur de Plan-Conthey est prévue fin 2026, avant la mise à l'enquête publique. Les fiches pour les villages des hauts de Conthey ont déjà été en partie réalisées. Les procédures, séances et mises à l'enquête seront réalisées en 2027 et 2028 pour les deux secteurs du haut.
- **Dossiers de constructions**
  Recours aux bureaux spécialisés pour leurs conseils techniques et leurs préavis dans le cadre de l'examen des demandes de construction nécessitant une analyse particulière.

En résumé, le montant de CHF 200'000 couvre ainsi les études de planification, les démarches de préservation du patrimoine, les questions de mobilité ainsi que l'appui technique nécessaire au traitement de certains dossiers de constructions.

9 – Finance et impôts

910.4000.01 Impôts sur le revenu des personnes physiques – CHF 17'600'000
Pouvez-vous nous donner le détail du nombre de personnes par tranche d'imposition afin de comprendre comment se compose le montant de CHF 17'600'000 ?

L'impôt communal est calculé sur la base de l'impôt cantonal de base multiplié par le coefficient communal, celui-ci s'élève à 1,2 pour la Commune de Conthey. La fixation du coefficient communal relève de la compétence de l'organe législatif de chaque Commune. L'impôt communal comme l'impôt cantonal est un impôt progressif, plus le revenu net imposable est élevé, plus le taux d'imposition augmente par tranches. Sur la Commune de Conthey les tranches d'imposition sont composées selon le tableau ci-dessous. Il faut noter que le tableau ne prend pas en compte les données postérieures à 2023, car il faut un délai de deux ans pour que toutes les impositions soient comptabilisées.

Nombre de contribuables par tranche d'imposition

Année fiscale	Nbre de contribuables 0 à 500.–	Nbre de contribuables 501.– et 5'000.–	Nbre de contribuables 5'001.– et 10'000.–	Nbre de contribuables 10'001.– et 20'000.–	Nbre de contribuables 20'001.– et plus	Total
2020	2'127	3'051	656	105	24	5'963
2021	2'258	3'067	647	122	23	6'117
2022	2'177	3'094	773	151	30	6'225
2023	2'411	3'082	787	145	28	6'453
Evolution 22-23	**234**	**– 12**	**14**	**– 6**	**– 2**	**228**

Questions générales

2900.01 Fonds spécial déchets

Selon le budget 2027, le solde projeté au 31.12.2027 pour le fonds spécial des déchets s'élèvera à CHF 190'023. Si les prélèvements annuels suivent le même rythme, le fonds passera en négatif dès l'année 2029. Sachant que ce dernier doit être autofinancé, est-ce qu'une augmentation des taxes est envisagée et à partir de quelle année ?

L'évolution du fonds spécial des déchets dépend notamment de celle des coûts d'exploitation et des recettes. Il n'est pas possible de déterminer avec précision, à ce stade, l'année à laquelle une éventuelle augmentation des taxes serait nécessaire.

Les taxes sont calculées en fonction des surfaces des locaux de production et des logements. L'augmentation des constructions sur le territoire communal est ainsi susceptible d'élargir progressivement la base de taxation. Par ailleurs, la mise en place du compacteur au sein de la nouvelle déchetterie pourrait réduire les coûts de transport.

Enfin, les amortissements importants liés à l'ouverture de la déchetterie, calculés selon la méthode dégressive, diminuent au fil des années. Cette évolution devrait contribuer à réduire progressivement le déficit du service.

Le Conseil municipal suivra attentivement l'évolution financière de ce fonds afin d'évaluer, sur la base des résultats constatés et des projections actualisées, la nécessité et le calendrier d'une éventuelle adaptation des taxes, dans le respect du principe d'autofinancement.

6. ANALYSE DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

1 – Ordre et sécurité publics, défense

150.5040.01 Local du feu – CHF 0
Des travaux supplémentaires sont-ils prévus à l'avenir ? Quelle est la suite du projet ?

En 2026, un montant de CHF 200'000 était budgété afin d'aménager les locaux existants (isolation du garage et aménagement d'un local pour les appareils respiratoires).

Selon la planification financière 2027-2030 aucun montant n'est inscrit en investissement pour le local du feu mais la construction d'un nouveau local est prévue à partir de 2030 pour autant que toutes les conditions soient réunies. En effet, sous réserve du respect de certaines exigences, le canton du Valais octroie des subventions à hauteur de 43 % pour la construction de locaux pour le service du feu. Cependant, l'Office cantonal du feu (OCF) encourage les communes à développer des synergies régionales, voire à envisager des fusions, avant d'accorder son soutien financier. Compte tenu de l'importance de cette subvention pour la réalisation du projet, des discussions sont en cours entre les différentes parties.

2 – Formation

213.5040.01 Cycle d'orientation Derborence – CHF 150'000
Pouvez-vous préciser la nature des investissements prévus au Cycle d'orientation Derborence ?

Le montant de CHF 150'000 correspond à la participation de la Commune de Conthey aux investissements planifiés par le Cycle d'orientation de Derborence. Cette participation finance plusieurs projets visant à maintenir les infrastructures du site conformes aux exigences légales et techniques actuelles.

- **Mise aux normes AEAI :** adaptation des bâtiments afin de répondre aux prescriptions de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie, notamment en matière de sécurité incendie et de protection des personnes.
- **Études de mise aux normes antisismiques :** réalisation d'analyses et d'études techniques destinées à évaluer le comportement des bâtiments en cas de séisme et à définir les mesures de renforcement éventuellement nécessaires.

- **Câblage informatique :** modernisation et adaptation des infrastructures informatiques afin de répondre aux besoins actuels de l'enseignement, de l'administration scolaire et des équipements numériques.

217.5040.01 Centre scolaire de Plan-Conthey – CHF 100'000
Pouvez-vous préciser la nature des travaux et études prévus au Centre scolaire de Plan-Conthey ?

Les travaux prévus en 2027 visent à améliorer la sécurité du bâtiment et à harmoniser la gestion des accès avec les standards communaux. Ils concernent :

– Le remplacement des cylindres et des clés du Centre scolaire de Plan-Conthey afin d'intégrer le bâtiment au système de fermeture de la Commune. Cette mesure permettra une gestion centralisée des accès, un meilleur contrôle des autorisations et une simplification de la gestion des clés.
– Le remplacement des serrures antipanique afin de garantir leur conformité aux normes de sécurité en vigueur et d'assurer une évacuation rapide et sécurisée des occupants en cas d'urgence.

3 – Culture, sport et loisirs, église

322.5060.01 Equipements – CHF 50'000
Quels équipements restent à acquérir ou à remplacer en 2027 pour justifier cet investissement supplémentaire, alors qu'un montant de CHF 250'000 avait déjà été prévu au budget 2026 pour la Salle Polyvalente ?

Le crédit de CHF 50'000 prévu en 2027 ne constitue pas un nouvel investissement, mais la poursuite du programme de modernisation engagé en 2026 pour le renouvellement des équipements techniques de la Salle Polyvalente, notamment la sonorisation et l'éclairage. Il vise à compléter l'installation d'équipements professionnels, durables et adaptés aux besoins de l'infrastructure.

342.5060.01 Véhicules et machines – CHF 100'000
Quels véhicules et/ou équipements est-il prévu d'acquérir pour les parcs et jardins ?

La Commune a prévu d'acquérir un véhicule utilitaire équipé d'un pont basculant, destiné à faciliter le travail de l'équipe des parcs et jardins. En plus des tâches liées aux parcs et jardins, cet équipement permettra notamment de simplifier le transport

et le déchargement du matériel nécessaire à la préparation et à la mise en place des différentes manifestations communales, qui, pour rappel, est à la charge de l'équipe parcs et jardins.

4 – Santé

412.5620.01 Subventions Foyer Haut de Cry – CHF 240'000
En quoi consistent les subventions budgétées pour le Foyer Haut de Cry ?

Ce terme de « subventionnement » couvre en fait la part de la Commune de Conthey (environ 47 %) dans les travaux d'investissements qui seront entrepris au niveau du Foyer Haut de Cry. Les Communes d'Ardon et Vétroz sont également concernées par ces dépenses d'investissements.

Les différents travaux prévus sont :

- Une réfection de l'étanchéité de la toiture Nord ;
- La réfection de l'ascenseur ;
- La mise aux normes AEAI (Association des établissements cantonaux d'assurance incendie).

6 – Transports

615.5060.01 Véhicules et accessoires – CHF 220'000
Quels seront les véhicules et machines acquis pour 2027 et quelles seront leur utilité ?

Il s'agit de l'acquisition d'un véhicule communal polyvalent de type Meili, destiné aux besoins du service technique pour les travaux de voirie, l'entretien des espaces publics et les interventions saisonnières.

615.5060.10 Machines – CHF 50'000
Que constitue ce montant ?

Le montant de CHF 50'000 constitue une enveloppe destinée au remplacement d'une machine des services techniques en fonction de son état de vétusté, de sa fiabilité et des besoins opérationnels. Cette enveloppe permet d'anticiper le renouvellement d'un équipement devenu inadapté ou trop coûteux à entretenir, de limiter les risques de panne et de garantir la continuité et l'efficacité des prestations communales. Elle répond ainsi à un besoin de gestion préventive du parc de machines.

7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

730.5030.01 Déchetterie – CHF 0

Le budget étant à CHF 0, la COGES se demande quand l'ouverture de la nouvelle déchetterie est-elle prévue ?

La mise en service de l'installation nécessite encore l'obtention du permis d'utiliser délivré par la Commission cantonale des constructions. Cette autorisation vise à confirmer la conformité des installations réalisées avec le permis de construire. Pour cette raison, les services cantonaux compétents ont effectué une visite sur site à la fin du mois d'octobre afin de vérifier la conformité des travaux, le respect de l'affectation autorisée ainsi que des conditions et charges du permis de construire. Sous réserve que l'ensemble des exigences soient satisfaites, le permis d'utiliser devrait être délivré dans les semaines suivantes.

Compte tenu des incertitudes qui subsistent quant au calendrier de finalisation des différentes démarches administratives et des délais que peuvent prendre les autorisations cantonales, la Municipalité estime pouvoir ouvrir la déchetterie au début de l'année 2027.

745.5030.01 Dangers naturels infrastructures – CHF 50'000

Quels sont les travaux prévus ?

Le budget 2027 prévoit CHF 50'000 pour les études préparatoires aux travaux de sécurisation des parois rocheuses surplombant le village d'Aven. Le projet figure dans la planification des investissements 2027–2030. Le dossier a été transmis au Service des dangers naturels afin d'examiner les mesures envisagées et les possibilités de subventionnement cantonal. La réalisation des travaux dépendra notamment de la validation du projet et de la décision cantonale de subventionnement.

7. COMPLÉMENTS

7.1 Planification financière

La planification financière a été établie conformément aux exigences de l'art. 79 al. 1 de la loi sur les communes (LCo) ainsi que les articles 30 et 31 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

La Municipalité a émis une série d'hypothèses et de critères pour élaborer notamment les charges et les revenus des comptes de fonctionnement de la période définie.

Ceux-ci nous semblent cohérents et prudents, bien que les progressions prévues sur les charges de transfert, charges qui comptabilisent toutes les subventions et contributions versées à des collectivités (canton, communes, associations intercommunales) nous semblent légèrement inférieures à la réalité des derniers exercices bouclés.

Selon la planification financière 2027-2030, il est prévu d'investir environ CHF 46'000'000 ces 4 prochaines années. Avec les subventions, le montant net des investissements se monte à un peu moins de CHF 30'000'000, soit environ CHF 7'500'000 par année. Ces dépenses sont principalement liées aux infrastructures (bâtiments) et sont nécessaires au renouvellement et entretien des installations publiques.

Afin de financer ces investissements, des emprunts supplémentaires seront nécessaires. Les capitaux de tiers passeront ainsi de CHF 63'125'299 au 31.12.2026 à CHF 73'660'559 au 31.12.2030. Cependant, la fortune demeurera supérieure à CHF 36'000'000 au 31.12.2030 et la marge d'autofinancement se maintient à près de CHF 4'700'000 jusqu'à cette date.

Ces investissements ne font pas qu'augmenter les capitaux de tiers, ils péjorent également les comptes annuels en raison de leurs coûts induits. Les amortissements sont en constante progression. Ils ont été calculés à un taux moyen de 8 % et passent de CHF 6'480'600 en 2027 à CHF 6'920'000 en 2030, soit +6.8 % d'augmentation. Cela explique en partie la progression de l'excédent de charges qui passera de CHF 1'479'750 en 2027 à CHF 1'802'400 en 2030.

Cette situation devra donc faire l'objet d'une attention particulière de la part de la COGES ces prochaines années et elle encourage la municipalité à continuer ses efforts dans la stabilisation des charges et l'amélioration des revenus afin de garantir des finances communales saines pour le futur.

La COGES relève que la planification financière 2027-2030 prévoit un volume d'investissements important, indispensable au renouvellement et à l'entretien des infrastructures communales, mais qui aura des conséquences durables sur les finances de la Commune.

L'augmentation des capitaux de tiers, la progression des amortissements et les déficits de fonctionnement prévus pour les prochaines années constituent des éléments qui devront faire l'objet d'une attention particulière.

Si la situation financière projetée demeure à ce stade maîtrisable, la COGES estime essentiel que les futurs investissements soient systématiquement évalués à l'aune de leur nécessité, de leur priorité et de leur impact financier à long terme.

Elle encourage dès lors la Municipalité à poursuivre ses efforts de maîtrise des charges, à veiller à l'évolution des revenus et à maintenir une politique d'investissement rigoureuse, afin de préserver durablement la capacité financière de la Commune.

7.2 Vision future

Afin de pouvoir mieux aborder et comprendre la stratégie de la Municipalité pour le futur de la commune de Conthey, la COGES a demandé à l'Exécutif de lui transmettre le détail des investissements prévus de 2028 à 2030 selon la planification financière ainsi que de leur décrire la vision communale pour les investissements futurs et comment ces derniers étaient priorisés.

Les réponses obtenues sont les suivantes :

Conformément à la législation cantonale, la planification financière donne une vue d'ensemble des investissements envisagés et de leurs incidences financières. À ce stade, les montants constituent des estimations prévisionnelles et non des crédits définitivement arrêtés. Le détail par compte d'investissement n'est dès lors pas communiqué, les projets, leur calendrier de réalisation et leur coût étant susceptibles d'évoluer en fonction des études, des priorités et de la capacité financière de la Commune. Les investissements feront l'objet des décisions et des demandes de crédit nécessaires au fur et à mesure de leur concrétisation.

Pour compléter, le Conseil communal définit ses priorités d'investissement en tenant compte des besoins de la collectivité, des obligations légales et de la situation financière de la Commune. Les projets sont évalués notamment au regard des critères suivants :

- Les obligations légales et la sécurité, qui impliquent de traiter en priorité les interventions indispensables au respect des exigences légales et à la sécurité des personnes ;
- L'état des infrastructures existantes, en accordant une attention particulière aux travaux d'entretien, de rénovation et d'assainissement nécessaires à la préservation du patrimoine communal ;
- Les besoins de la population, notamment en matière de formation, d'accueil de jour, de mobilité et de prestations publiques ;
- Les objectifs climatiques et énergétiques, afin de favoriser la transition énergétique et d'améliorer la performance des infrastructures communales ;
- La capacité financière de la Commune, en tenant compte des ressources disponibles, de la capacité d'autofinancement, de l'évolution de l'endettement et des limites fixées par la législation cantonale.

La planification des investissements vise ainsi à concilier les besoins actuels et futurs de la population avec une gestion financière responsable. Les projets sont examinés dans le cadre de la planification financière pluriannuelle et hiérarchisés en fonction de leur urgence, de leur nécessité et de leur incidence financière. Leur réalisation est ensuite échelonnée dans le temps en fonction des moyens disponibles et de la capacité de la Commune à les financer durablement.

La position de la COGES est la suivante :

La COGES prend note des éléments transmis par la Municipalité et des critères retenus pour définir les priorités d'investissement.

Elle comprend que les projets présentés dans la planification financière constituent des estimations susceptibles d'évoluer en fonction des études et des capacités financières de la Commune.

La COGES soutient le principe d'une priorisation fondée sur les obligations légales, la sécurité, l'état des infrastructures et les besoins de la population. Elle estime par ailleurs essentiel que cette priorisation se traduise concrètement dans les décisions d'investissement à venir, en tenant compte également des charges financières induites par chaque projet.

8. REMERCIEMENTS

La COGES tient à remercier tout particulièrement Mme Alexandra Jacquod, pour sa grande disponibilité, sa parfaite collaboration et le soin tout particulier qu'elle apporte chaque année à optimiser la présentation du budget.

La commission remercie également les intervenants externes à celle-ci, à savoir M. Christophe Germanier, M. Gautier Moulin et M. Gérald Nanchen.

9. DÉCISION

Au vu de ce qui précède et des différents contrôles effectués, la COGES, à l'unanimité des membres présents, accepte le budget 2027 et recommande au Conseil général de bien vouloir l'approuver.

Conthey, le 10 novembre 2026

La rapporteure
Charlotte Thétaz



La présidente
Emilie Dessimoz



Nom	Prénom	07.10.26	12.10.26	27.10.26	10.11.26
Bérard	Emmanuel	excusé	X	X	X
Constantin	Nicolas	X	X	X	excusé
Dessimoz	Emilie	X	X	X	X
Dorsaz	Mathieu	X	excusé	X	X
Iten	Ana Catarina	X	excusée	X	X
Maglia	Luca	X	X	X	excusé
Roos	Clémentine	X	X	X	X
Schauenberg	Lucas	X	X	X	X
Thétaz	Charlotte	X	X	X	X